

---

# CITÉ GÉNÉRATION 55+

*États financiers*

31 décembre 2025



# CITÉ GÉNÉRACTION 55+

*États financiers*

31 décembre 2025

---

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 15

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de  
CITÉ GÉNÉRACTION 55+

### Opinion avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CITÉ GÉNÉRACTION 55+ (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion avec réserves

Pour les exercices 2024 et antérieurs, l'organisme n'a pas comptabilisé parmi ses comptes à payer des montants en lien avec le versement de taxes à la consommation relativement à des contreparties reçues pour services taxables depuis 2019, ce qui constitue une dérogation aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces contreparties reçues pour services taxables étaient perçues par erreur comme des subventions de fonctionnement octroyées par la Ville de Terrebonne alors qu'elles ne sont pas taxables. En conséquence, l'organisme ne se qualifie plus d'organisme sans but lucratif au sens de la loi sur les taxes d'accises. Ainsi, au 31 décembre 2024, les actifs nets sont surévalués, les comptes à recevoir sont sous-évalués et les comptes à payer sont sous-évalués respectivement de 2 968 \$, 37 783 \$ et 40 751 \$. Nous avons par conséquent exprimé une opinion modifiée sur la situation financière au 31 décembre 2024 en raison des incidences de cette dérogation. Nous exprimons également une opinion modifiée sur la situation financière de l'exercice considéré en raison des incidences de ce problème sur la comparabilité des chiffres de l'exercice considéré et des chiffres correspondants.

De plus, l'organisme tire des produits de bistro et d'événements dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de bistro et d'événements, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025, de l'actif à court terme au 31 décembre 2025, et de l'actif net au 1er janvier 2025 et au 31 décembre 2025. Par conséquent, nous avons exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2024 en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

<sup>1</sup>  
*FBL S.E.N.C.R.L.*

Terrebonne, le 20 mars 2026

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A142333

# CITÉ GÉNÉRATION 55+

## Résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2025

5

	2025	2024
<b>Produits</b>		
Entente de services - Ville de Terrebonne	304 450 \$	303 463 \$
Subventions - Gouvernement du Canada	7 665	8 295
Subventions - Gouvernement du Québec	7 650	10 795
Subventions - Ville de Terrebonne	-	5 000
Subventions - Autres	-	300
Commandites	40 000	33 000
Adhésion	130 924	110 881
Cours	159 412	147 828
Événements	67 228	85 992
Bistro	73 645	69 167
Intérêts	3 803	9 139
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	5 170	3 219
	<b>799 947</b>	<b>787 079</b>
<b>Charges</b>		
Salaires et charges sociales	380 318	319 142
Honoraires animateurs	79 739	72 450
Honoraires professionnels	63 863	93 718
Événements	52 955	89 632
Fournitures de cours et équipements d'activités	2 538	3 751
Bistro	49 381	49 959
Assurances	1 670	1 605
Publicité et promotion	21 718	17 866
Permis, cotisations et abonnements	2 088	2 348
Soutien et fournitures informatiques	16 838	12 796
Réunions, congrès et colloques	1 908	1 505
Représentation	1 833	1 813
Déplacements	845	1 841
Entretien et réparations	40 876	32 341
Frais de bureau	13 870	14 105
Télécommunications	4 894	5 004
Créances douteuses	3 449	749
Amortissement - Immobilisations corporelles	15 966	19 349
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	685	384
Frais de cartes débit et crédit	15 038	10 167
Intérêts et frais bancaires	580	243
	<b>771 052</b>	<b>750 768</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>28 895 \$</b>	<b>36 311 \$</b>

# CITÉ GÉNÉRATION 55+

Évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 décembre 2025

6

	Grevé d'affectations internes (Note 9)	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	2025 Total
<b>Solde au début</b>	20 662 \$	50 929 \$	175 239 \$	<b>246 830 \$</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(11 483)	40 378	<b>28 895</b>
Investissement en immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	15 457	(15 457)	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	(1 000)	1 000	-
Apports reçus	-	(10 475)	10 475	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>20 662 \$</b>	<b>43 428 \$</b>	<b>211 635 \$</b>	<b>275 725 \$</b>

	Grevé d'affectations internes (Note 9)	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	2024 Total
<b>Solde au début</b>	20 662 \$	57 298 \$	132 559 \$	210 519 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	(16 513)	52 824	36 311
Investissement en immobilisations corporelles				
Acquisition d'immobilisations corporelles	-	20 214	(20 214)	-
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	(70)	70	-
Apports reçus	-	(10 000)	10 000	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>20 662 \$</b>	<b>50 929 \$</b>	<b>175 239 \$</b>	<b>246 830 \$</b>

# CITÉ GÉNÉRATION 55+

Bilan

31 décembre 2025

7

	2025	2024
<b>ACTIF</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	368 810 \$	232 276 \$
Comptes clients et autres créances (note 4)	38 607	42 754
Apport à recevoir	500	5 000
Stocks	5 966	5 966
Frais payés d'avance	12 478	9 760
	<b>426 361</b>	<b>295 756</b>
<b>Placements (note 5)</b>	<b>80 000</b>	<b>80 000</b>
<b>Immobilisations corporelles (note 6)</b>	<b>69 111</b>	<b>71 305</b>
	<b>575 472 \$</b>	<b>447 061 \$</b>

Pour le conseil d'administration

Roger Pelletier, administrateur

Diane Simard, administrateur

# CITÉ GÉNÉRATION 55+

Bilan

31 décembre 2025

8

	2025	2024
<b>PASSIF</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Emprunts bancaires (note 7)	7 643 \$	- \$
Créditeurs (note 8)	98 034	50 984
Produits reportés	168 389	128 871
	<b>274 066</b>	179 855
<b>Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)</b>	<b>25 681</b>	20 376
	<b>299 747</b>	200 231
<b>ACTIF NET</b>		
Actif net grevé d'affectation interne	20 662	20 662
Investis en immobilisations corporelles	43 428	50 929
Actif net non affecté	211 635	175 239
	<b>275 725</b>	246 830
	<b>575 472 \$</b>	447 061 \$

# CITÉ GÉNÉRACTION 55+

## Flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2025

9

	2025	2024
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent des produits sur les charges	28 895 \$	36 311 \$
Ajustements pour :		
Amortissement - Immobilisations corporelles	15 966	19 349
Perte sur la cession d'immobilisations corporelles	685	384
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	10 475	10 000
Amortissement - Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(5 170)	(3 219)
	50 851	62 825
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement :		
Comptes clients et autres créances	4 147	(2 822)
Apport à recevoir	4 500	(5 000)
Frais payés d'avance	(2 718)	6 415
Créditeurs	47 050	3 408
Produits reportés	39 518	10 245
	143 348	75 071
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition de placements	(80 000)	(80 000)
Encaissement de placements	80 000	155 971
Acquisition d'immobilisations corporelles	(15 457)	(20 214)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	1 000	70
	(14 457)	55 827
<b>Activité de financement</b>		
Variation nette des emprunts bancaires	7 643	(1 154)
	7 643	(1 154)
<b>Augmentation (diminution) de l'encaisse</b>	136 534	129 744
<b>Encaisse au début</b>	232 276	102 532
<b>Encaisse à la fin</b>	368 810 \$	232 276 \$

## 1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme Cité GénérAction 55+, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), offre un centre de loisirs et de services dédié aux personnes âgées de 55 ans et plus de la Ville de Terrebonne.

## 2. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Au cours de l'exercice, les revenus gagnés auprès de la Ville de Terrebonne représentent 38 % des revenus totaux de l'organisme (39 % en 2024).

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

### Constatation des produits

Les apports, composés de subventions, sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir selon les caractéristiques de chacune des ententes sous-jacentes. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net. Un apport à recevoir, qu'il soit affecté, non affecté ou reçu à titre de dotation, est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Lorsqu'un apport affecté à recevoir est comptabilisé, mais que les produits sous-jacents ne peuvent pas être constatés aux résultats de l'exercice, la contrepartie est alors comptabilisée à titre d'apports reportés.

Les apports relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme amortissable sont comptabilisés à titre d'apports reportés puis amortis de la même façon que les actifs auxquels ils se rapportent.

Les produits provenant des ententes de services sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Ces produits sont reportés et comptabilisés aux résultats selon la méthode linéaire sur la durée de l'entente.

Les produits de commandites, de cours et adhésions et d'événements sont comptabilisés lorsqu'il y a la preuve convaincante de l'existence d'un accord, que les services sont rendus, que le prix des services est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain.

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

### Comptabilisation des produits (suite)

Les produits de bistro sont comptabilisés au moment de la vente aux consommateurs et de leur encaissement.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés et que le recouvrement est raisonnablement certain.

### Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles et les animateurs consacrent plusieurs heures par année à aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

### Instruments financiers

#### *Instruments financiers*

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle sur les instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

L'encaisse, les comptes clients et autres créances, l'apport à recevoir et les dépôts à terme sont classés dans la catégorie des actifs d'instruments financiers évalués au coût après amortissement. L'emprunt bancaire, les créditeurs, à l'exception des charges sociales à payer et des taxes à la consommation à payer, sont classés dans la catégorie des passifs d'instruments financiers évalués au coût après amortissement.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### Stocks

Les stocks de nourriture sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est établi selon la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des stocks comprend les coûts d'achats, les frais de transport et les autres coûts directs. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Toute dépréciation des stocks pour ramener ceux-ci à leur valeur nette de réalisation est comptabilisée en charges dans la période. Lorsque la valeur nette de réalisation augmente par la suite, la dépréciation déjà comptabilisée est reprise et comptabilisée comme une réduction du montant des stocks passés en charges au cours de la période où la reprise a lieu.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	<b>Taux</b>
Équipements	20 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	30 %

Lorsque des circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette est ramenée, au choix de l'organisme, à sa juste valeur ou à son coût de remplacement. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en charges dans l'état des résultats et ne font l'objet d'aucune reprise.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

### 4. COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<b>2025</b>	2024
Comptes clients	<b>11 770 \$</b>	1 857 \$
Comptes clients - Ville de Terrebonne	<b>29 336</b>	39 092
Provision pour créances douteuses	<b>(3 449)</b>	-
	<b>37 657</b>	40 949
Intérêts	<b>950</b>	1 805
	<b>38 607 \$</b>	42 754 \$

## 5. PLACEMENTS

	2025	2024
<b>Évalués au coût</b>		
Dépôt à terme, 2,8 % (2,5 % au 31 décembre 2024), échéant en janvier 2026	<b>25 000 \$</b>	25 000 \$
Dépôt à terme, 2,4 % (4,5 % au 31 décembre 2024), échéant en juillet 2026	<b>55 000</b>	55 000
	<b>80 000 \$</b>	80 000 \$

## 6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements	215 855 \$	167 977 \$	<b>47 878 \$</b>	47 163 \$
Mobilier de bureau	52 058	39 017	<b>13 041</b>	16 302
Matériel informatique	27 930	19 738	<b>8 192</b>	7 840
	<b>295 843 \$</b>	<b>226 732 \$</b>	<b>69 111 \$</b>	71 305 \$

## 7. EMPRUNTS BANCAIRES

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 20 000 \$, portant intérêt au taux de 9,70 % (10,70 % au 31 décembre 2024) et est renouvelable annuellement. Au 31 décembre 2025, la marge de crédit est inutilisée.

De plus, l'organisme dispose également d'une carte de crédit dont le montant autorisé est de 10 000 \$ (15 000 \$ au 31 décembre 2024). La carte porte intérêt au taux de 9,70 % (10,7 % au 31 décembre 2024) et est renouvelable annuellement.

## 8. CRÉDITEURS

	2025	2024
Comptes fournisseurs	<b>33 185 \$</b>	7 857 \$
Salaires et vacances	<b>21 041</b>	18 643
Retenues à la source et charges sociales	<b>19 750</b>	9 065
Taxes à la consommation	<b>24 058</b>	15 419
	<b>98 034 \$</b>	50 984 \$

## 9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus ayant servi à l'acquisition de matériel et d'équipements de l'organisme.

	2025	2024
Solde au début	20 376 \$	16 994 \$
Apports reçus	10 475	10 000
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(5 170)	(3 219)
Solde à la fin	25 681 \$	20 376 \$

## 10. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au cours des exercices précédents, l'organisme a affecté une somme de 20 662 \$ pour le remplacement à long terme du mobilier et de l'équipement existant. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

## 11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Ville de Terrebonne est apparentée à l'organisme, car elle contrôle celui-ci et l'inclut dans son périmètre comptable en vertu des critères de contrôle énoncés dans les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

L'organisme opère un immeuble et des installations appartenant à la Ville de Terrebonne. L'entente initiale de cinq ans a été renouvelée en 2017, et ce, jusqu'en 2022. Cette entente a été renouvelée automatiquement en 2023 jusqu'en 2028. Selon cette entente, la Ville de Terrebonne assume les dépenses en lien avec l'opération et la gestion de l'immeuble. En 2025, un revenu de 278 934 \$ (273 464 \$ en 2024) a été comptabilisé aux résultats de l'exercice.

En 2025, la Ville de Terrebonne a également remboursé certaines dépenses en lien avec les honoraires professionnels et les salaires et avantages sociaux de la période précédente. Au cours de l'exercice, un revenu additionnel de 25 000 \$ (30 000 \$ en 2024) a été comptabilisé aux résultats de l'exercice.

En 2024, la Ville de Terrebonne a octroyé une subvention à l'organisme pour bonifier ses activités. Un apport additionnel de 5 000 \$ a été comptabilisé aux résultats de l'exercice.

En 2013, la Ville de Terrebonne a octroyé une subvention à l'organisme dans le cadre de l'achat de matériel et d'équipements. Au cours de l'exercice, un montant supplémentaire de 475 \$ (5 000 \$ en 2024) a été octroyé par la ville pour l'acquisition et l'aménagement d'un cabanon. Un montant de 3 170 \$ (3 136 \$ en 2024) est comptabilisé en amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles aux charges de l'exercice et un solde de 12 682 \$ (15 459 \$ en 2024) est comptabilisé en apports reportés afférents aux immobilisations corporelles à l'état de la situation financière.

## 12. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

Au 31 décembre 2025, le solde des comptes clients de la société présente une concentration importante envers un seul client. En effet, un seul client représente 78 % du solde des comptes clients au 31 décembre 2025 (un client représentait 95 % du solde des comptes clients au 31 décembre 2024).

## 13. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

L'organisme loue des d'équipements informatiques en vertu d'un contrat venant à échéance en décembre 2029. Les loyers minimums futurs comprennent les versements suivants pour les prochains exercices :

	<b>Total</b>
2026	1 164 \$
2027	1 164
2028	1 164
2029	776
	<b>4 268 \$</b>

## 14. DROITS CONTRACTUELS

En vertu d'ententes de commandites signées avec des partenaires échéant entre décembre 2025 et mai 2027, l'organisme recevra des sommes totalisant 48 000 \$. Les encaissements au cours des trois prochains exercices se détaillent comme suit :

2026	32 000 \$
2027	16 000
	<b>48 000 \$</b>

## Certificate Of Completion

Envelope Id: 665747A0-AA11-4FBA-A1FF-2AF11BC67D5A	Status: Completed
Subject: iFirm: e-Signature - KMAE31378 Documents à signer suite 2025	
Source Envelope:	
Document Pages: 25	Signatures: 6
Certificate Pages: 2	Initials: 0
AutoNav: Enabled	Envelope Originator: FBL S.E.N.C.R.L. docusign@fbl.com
Envelopeld Stamping: Disabled	IP Address: 20.116.64.17
Time Zone: (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)	

## Record Tracking

Status: Original 2026-Mar-25   10:49	Holder: FBL S.E.N.C.R.L. docusign@fbl.com	Location: DocuSign
---	--	--------------------

## Signer Events

Signer Events	Signature	Timestamp
Diane Simard d.simard@cite55.org Security Level: .Email ID: eacdda44-6e4c-4eea-8a8b-ddd82b8b2d1c 2026-Mar-25   16:15		Sent: 2026-Mar-25   11:03 Viewed: 2026-Mar-25   16:15 Signed: 2026-Mar-25   16:19
	Signature Adoption: Pre-selected Style Using IP Address: 174.88.227.138	

**Electronic Record and Signature Disclosure:**  
Not Offered via Docusign

Roger Pelletier r.pelletier@cite55.org Security Level: .Email ID: 653f7723-6c42-45f7-96e2-95cacaaf0ed0 2026-Mar-26   09:39		Sent: 2026-Mar-25   11:03 Viewed: 2026-Mar-26   09:39 Signed: 2026-Mar-26   09:40
	Signature Adoption: Pre-selected Style Using IP Address: 104.251.36.146	

**Electronic Record and Signature Disclosure:**  
Not Offered via Docusign

In Person Signer Events	Signature	Timestamp
Editor Delivery Events	Status	Timestamp
Agent Delivery Events	Status	Timestamp
Intermediary Delivery Events	Status	Timestamp
Certified Delivery Events	Status	Timestamp
Carbon Copy Events	Status	Timestamp
Witness Events	Signature	Timestamp
Notary Events	Signature	Timestamp
Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Envelope Sent	Hashed/Encrypted	2026-Mar-25   11:03
Certified Delivered	Security Checked	2026-Mar-26   09:39
Signing Complete	Security Checked	2026-Mar-26   09:40
Completed	Security Checked	2026-Mar-26   09:40